



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

12 Mars 2019

DIVISION MONS

Greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



19040450

N° d'entreprise : **0833 681 445**

Dénomination

(en entier) : **Gorez Démolition**

(en abrégé) :

Forme juridique : **scri**

Adresse complète du siège : **Clos des Sorbiers 16 - 7060 Soignies**

Objet de l'acte : Démission / Nomination

Ce vendredi 29 juin 2018, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la sprl Gorez Démolition.

La séance s'est ouverte à 17 heures sous la présidence de Mr Gorez Grégory, administrateur.

Le Président invite Mme Delwarte Ghislaine à remplir les fonctions de secrétaire.

L'assemblée, sur proposition de Mr le Président, désigne comme scrutateur Mr Gorez Christian.

Mr le Président constate que l'ensemble des voix est représenté, il n'est donc pas nécessaire de justifier le mode de convocation à la présente assemblée.

Mr le Président expose que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Démission d'un administrateur.
2. Nomination d'un administrateur.

L'assemblée délibère et approuve à l'unanimité des voix la décision suivante :

La démission de Monsieur Gorez Grégory de son poste d'administrateur à dater de ce jour ;

La nomination de Monsieur Gorez Christian domicilié Rue Tour Lette 57 à 7060 Soignies au poste d'administrateur à dater de ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures trente.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/03/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).